

AE OBLIGATIONS VERTES-PART A

septembre 2025 (données au 30 sept. 2025)

Documentation Publicitaire

Le FCPE AE Obligations Vertes est un fonds nourricier du fonds SIENNA Obligations Vertes géré par la société SIENNA Gestion. Le fonds Maître sera investi dans des obligations et autres titres de créances privés et souverains, émis dans la zone Euro. Dans le cadre de sa labellisation Greenfin, le fonds Maître respectera une part "d'obligations vertes" (suivant des critères ESG internes à SIENNA Gestion) représentant un minimum de 83,5% de l'actif net du fonds.

Le FCPE (fonds nourricier) a pour objectif de surperformer, sur une période de placement recommandée de 7 ans minimum et après prise en compte des frais courants, son indice de référence: le Bloomberg Global Aggregate EUR Green Bond €NR.

Ce fonds respecte l'Article 9. A ce titre, c'est un produit financier qui promeut un objectif d'investissement durable au sens du Règlement européen 2019/2088 (Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)).

AE Obligations Vertes est un fonds de partage et reverse 5% de ses frais de gestion à une association tournée vers la santé : SIEL BLEU.

L'Equipe de Gestion

Yann CARRE Responsable Multigestion
Alexis BOUNIF Gérant Multigestion
Mousbahou TAHIR Assistant Gérant



^{*} Indicateur de risque (SRI) :

Frais de gestion

L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas « sans risque ».

Principales caractéristiques	
Valeur liquidative (Part A)	15,26
Actif net portefeuille (EUR)	177 467,10

raisai iiqaiaaairs (i airri)	,		
Actif net portefeuille (EUF	R) 177 467,10		
Date de création	30 juil. 2024		
Forme juridique	Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)		
Code AMF	990000201729		
Devise	EUR		
Classification SFDR	Article 9		
Classification AMF	Obligations et autres titres de créance libellés en euros		
Durée de placement recommandée	7 ans minimum		
Périodicité	Hebdomadaire		
Frais de gestion maximum	0.70% TTC		

indirects maximum	0.50% TTC			
Ratios de risques et d'exposition (1 an)				
Volatilité	5,02%			
Volatilité indice	4,17%			
Alpha de Jensen	-1,33%			
Tracking error	1,07%			
Ratio de Sharpe	-0,40			
Ratio d'information	-1,35			
Sensibilité	6,45			

0.50% TTC

Performances nettes de frais 30/09/2025 (source: AGRICA Epargne)

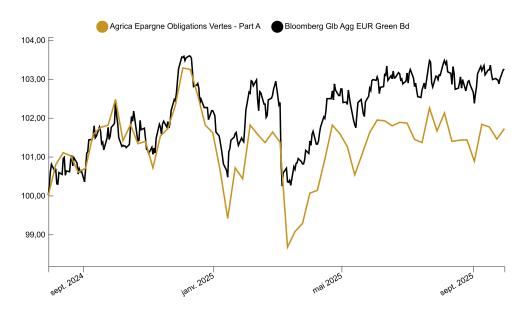
Performances	1 mois	YTD	1 an	Création
Part A	0,28%	0,11%	-0,09%	1,72%
Bloomberg Glb Agg EUR Green Bd	0,41%	1,05%	1,47%	3,25%
Écart	-0,13%	-0,94%	-1,56%	-1,53%

Historique des performances annuelles nettes de frais (source: AGRICA Epargne)

Première VL le 30/07/2024

Disclaimer :Les performances sont calculées en euro sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion, mais n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Les performances calendaires couvent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile, sauf mention contraire. Les performances not pas constantes dans le temps, les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le capital investi ne bénéficie d'aucune carantie.

Évolution de la VL du fonds (en base 100; source AGRICA Epargne)



Indice de Référence Oblig Vertes : Bloomberg Global Aggregate EUR Green Bond

Commentaire de gestion

Commentaire de gestion du gérant du fonds Maître : SIENNA Obligations Vertes

Le 3ème trimestre 2025 a été celui de la confirmation pour les indices actions américains, dont la dynamique haussière a été portée par les anticipations de soutien de la part de la Fed, ce qui, en parallèle, a exercé une pression baissière sur les taux souverains.

La capacité de la thématique de l'intelligence artificielle à surprendre positivement a aussi été un facteur central de la bonne tenue des marchés. En Europe, l'apaisement des tensions commerciales avec les Etats-Unis a ravivé l'optimisme, mais, en l'absence de catalyseurs additionnels et en présence de nouvelles tensions géopolitiques et politiques, la performance est restée contenue.

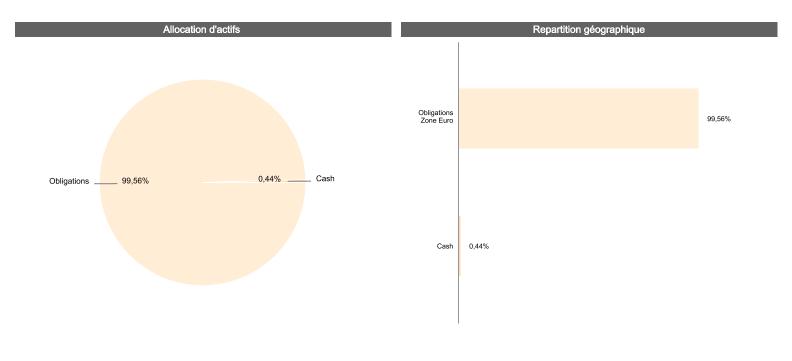
SOUVERAINS:

Nous conservons notre sur-sensibilité à cette classe d'actifs dans nos fonds diversifiés via les obligations souveraines de la zone euro. En revanche, nous restons neutres sur les obligations américaines, japonaises et des pays émergents.

CREDIT:

Nous privilégions le couple rendement/risque des segments Investment Grade européen, High Yield Euro et des subordonnées financières. Nous maintenons également notre allocation en dette émergente, qui offre un rendement attractif.

Composition du portefeuille (source: AGRICA Epargne) 2 10 Principales lignes (poids en % de l'AN) SIENNA OBLIGATIONS VERTS-EUR Obligations Zone Euro 99,56 SOLDE ESPECE EUR Cash 0,44





AGRICA ÉPARGNE • Filiale des institutions de prévoyance membres du groupe AGRICA
21 rue de la Bienfaisance - 75382 Paris Cedex 08 • Tél. : 01 71 21 00 00
RCS Paris 449 912 369 • S.A.S au capital social de 3 000 000 euros • N° d'agrément AMF GP 04 005

Document non contractuel à caractère commercial.

Le présent document est fourni à titre d'information uniquement et ne constitue ni une offre ni une sollicitation de vente ou d'achat de produits. Il ne saurait être assimilé à un conseil en investissement. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clefs (DIC). Il est recommandé au donneur d'ordre, préalablement à toute prise de décision d'investissement de prendre connaissance des conditions de fonctionnement et des mécanismes régissant les marchés financiers, d'évaluer les risques afférents et de recourir à tous moyens nécessaires à la bonne compréhension de ces mécanismes. LES CHIFFRES CITES ONT TRAIT AUX ANNEES ECOULEES. LES PERFORMANCES PASSEES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital, qui peut ne pas être restitué intégralement. Le présent document a été réalisé sur la base de données obtenue à partir de sources considérées comme fiables, mais qui n'ont pas été vérifiées de manière indépendante. Les informations contenues dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Agrica Epargne n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toute information contenue dans ce document. Le contenu du document ne peut être ni reproduit ni modifié ni traduit ni distribué ni communiqué sans l'accord écrit préalable d'Agrica Epargne, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Agrica Epargne ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Ce document n'est pas destiné aux résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique ni aux « US Persons » tels que définis par le « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu de l'US Securities Act de 1933. Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme exactes au 30/09/2025.